

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération d'UBS La Maison de Gestion a été approuvée par le Conseil de surveillance de la société de gestion. Les principes de la politique de rémunération sont examinés périodiquement par le Comité de rémunération et adaptés au cadre réglementaire. La politique de rémunération inclut un descriptif de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés.

Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.